

d'affecter 100 millions de dollars à cette catégorie de gens. Le ministre en a-t-il informé les Canadiens lorsqu'il a été interviewé pour la télévision ce soir? A-t-il signalé comment il avait déformé les faits à la Chambre?

**M. Bigg:** Il a déjà corrigé ses bleus.

**M. Downey:** C'est le tragique de l'affaire. Nous avons tous entendu parler de ces agriculteurs qui sont poursuivis parce qu'ils transportent des céréales au-delà des frontières provinciales. L'un d'entre eux, dans ma circonscription, a eu une amende de \$300 pour avoir violé cette loi. Comment peut-on continuer à poursuivre un de ces agriculteurs qui commet ce délit pour essayer de gagner sa vie, lorsqu'on sait qu'un ministre de la Couronne enfreint la loi du pays?

Quand on arrive pour la première fois au Parlement, on a, pour la plupart, un certain idéal. Après un certain temps, il disparaît. Je n'ai jamais eu aussi honte que lorsque j'ai découvert que dans la dernière édition des Statuts du Canada, la loi sur les réserves provisoires de blé avait disparu. Elle n'a pas été abrogée mais on ne la trouve pas dans la dernière édition. Cette loi est toujours en vigueur, mais elle n'est pas dans les statuts. Le gouvernement actuel ne se soucie pas de la situation économique ni du triste sort des cultivateurs. Il semble que ce soit tout à fait étranger à cette discussion. Si cette institution veut dire quelque chose, ceux qui sont ici doivent la protéger. Notre débat ne doit pas être une de ces discussions inutiles qui ne fera l'objet que d'un bref compte rendu dans la presse demain. Il doit avoir beaucoup plus de signification que cela.

Il n'y a pas longtemps, je parlais avec un de mes commentants qui évoquait la possibilité d'élections à l'automne. Il m'a dit qu'il ne croyait pas vraiment qu'il y aurait des élections et que le gouvernement resterait plutôt au pouvoir pendant les cinq ans de son mandat. Il a dit que le gouvernement déclencherait des élections générales à la suite d'un événement semblable à celui qui a amené le recours à la loi sur les mesures de guerre. Il ne serait pas surpris, m'a-t-il déclaré, s'il n'y avait plus jamais d'élections démocratiques au Canada. Plus je pense à ses propos, au regard des événements des derniers jours, plus je suis porté à penser comme lui.

Je n'ai jamais été aussi inquiet de l'avenir de notre démocratie qu'au cours des derniers jours. Je n'ai pas l'intention de continuer, car je sais que d'autres députés veulent prendre la parole ce soir, mais je rappelle aux députés que c'est là la question fondamentale.

[Français]

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de participer à ce débat, lorsque la motion a été proposée à la Chambre, cet après-midi. J'ai écouté plusieurs discours ce soir et le goût d'y prendre part m'a pris, étant donné tous les commentaires que j'ai pu entendre.

Je me suis toujours senti assez à l'aise pour discuter de projets de loi, surtout depuis trois mois, à cause de mon statut qui me permet, bien objectivement, d'étudier et d'écouter les propos, tantôt sérieux, tantôt moins sérieux, tantôt empreints de «partisanerie» regrettable, tenus en cette enceinte.

Par contre, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de solliciter une plus grande objectivité que celle qu'on connaît actuellement. Il semble que, ce soir encore, certains

honorables députés ne connaissent pas ce qu'est l'objectivité. Ils ont pris une attitude négative, la même qu'ils ont affichée soit au comité, soit à la Chambre, réclamant en même temps justice et un comportement qu'ils ont oublié d'observer.

Je voudrais, monsieur le président, à l'instar de mes préopinants, reconnaître la sérieux de cette motion. Il existe un problème d'ordre juridique et des questions d'ordre pratique. Si l'on veut sincèrement apporter de l'aide aux producteurs ou aux cultivateurs partout au pays, je suis d'emblée d'accord avec tous ceux-là qui veulent sérieusement favoriser la classe agricole. J'ai écouté les excellents propos de l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), et j'ai aussi apprécié certains propos de l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Lessard). Mais je me rends quand même compte, étant donné certaines accusations que plusieurs députés de l'opposition ont portées contre le gouvernement, qu'on manque d'une certaine objectivité.

Je souhaiterais, comme l'a dit l'honorable député de Bellechasse, que les agriculteurs de l'Ouest aient, bien sûr, toute la considération du Parlement, que ceux de l'Est en aient autant, qu'on se comprenne bien, une fois pour toutes, et qu'on ne laisse pas supposer, surtout, que le gouvernement a été tenté de donner toujours plus à une région du pays qu'à l'autre. Nous avons entendu plusieurs discours sur les producteurs de blé à la Chambre depuis plusieurs années. Je comprends aussi l'importance de la production des céréales dans notre système économique.

• (11.40 p.m.)

Cette motion revêt une très grande importance, car, paraît-il, le gouvernement n'aurait pas fait des paiements qui seraient dus. Ayant participé assez régulièrement aux séances du comité de l'agriculture, je sais que ce bill a été longuement discuté. Je sais aussi que depuis trois ans, il serait vraiment injuste de dire que le gouvernement n'a pas tenté de favoriser la classe agricole. Est-ce que les propositions faites par le gouvernement étaient suffisantes? Il est clair que nous dirons toujours que c'est insuffisant. Nous devons quand même reconnaître certains efforts. Nous devons le faire et, compte tenu de nos engagements et du sérieux dont nous sommes censés faire preuve à la Chambre à l'égard de toutes les classes de la société, y compris celle des agriculteurs, nous devons quand même reconnaître que le gouvernement a fait des efforts, louables pour certains, moins appréciés par d'autres, mais il serait sûrement injuste de dire que le gouvernement n'a rien fait. D'ailleurs, personne, à la Chambre, n'a rien fait.

Nous devons souvent nous poser la question suivante: Le député, le ministre ou le gouvernement ont-ils fait suffisamment? Peuvent-ils faire mieux? Tous les députés pourraient se demander: Peut-on faire mieux que ce que le gouvernement a fait? Dans l'affirmative, ce n'est certes pas en pratiquant un blocage, en affichant une attitude qui est de nature à bloquer le gouvernement sur tous les fronts ou à retarder l'adoption des projets de loi, pour ensuite se réjouir en accusant le gouvernement de ne pas avoir pu présenter une loi tendant à donner des millions de dollars aux producteurs de l'Ouest, comme le signale la motion.

Je ne voudrais pas m'engager dans un débat de nature juridique sur la question de savoir que le gouvernement aurait manqué à son devoir en retenant certains